



Procès-Verbal du Conseil municipal du 4 novembre 2024

Début de séance : 21h10

PRESENTS : BRUN Christophe, CALMELS Anne, FABRE Cédric, GARAMPON Olivier, LAYRAL Emmanuel, SAUVEPLANE Pierre, SENTY Michel, VERLAGUET Mathieu.

ABSENTS EXCUSES : LADET Mathieu, RODIER Jean-Jacques.

Ordre du jour :

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 16 octobre 2024 ;
- Compte-rendu des décisions du maire ;
- Convention avec le CDG – CNRACL 2024/2026 ;
- Grotte Saint-Paul des Fonts – Procédure de classement aux Monuments Historiques ;
- Aménagement d'un parking – Saint-Paul des Fonts – Mise en œuvre d'une procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique ;
- Participation employeur à la prévoyance ;
- Acte constitutif de régie communale – modification ;
- Point accueil touristique - Mise à jour des tarifs ;
- Questions diverses ;

Délibérations et décisions du conseil municipal :

- **Désignation d'un secrétaire de séance** : GARAMPON Olivier a été désigné à huit voix pour afin de remplir cette fonction.
 - **Approbation du PV du CM du 16 octobre 2024** : adopté à huit voix pour.
 - **CR des décisions du maire** : Mme le maire énumère les décisions prises depuis la dernière séance de conseil municipal. Le conseil en prend acte.
 - **Convention avec le CDG pour la convention CNRACL 2024/2026** : Délibération adoptée à huit voix pour.
 - **Grotte de Saint-Paul des Fonts – Procédure de classement aux monuments historiques** : Le conseil municipal sollicite auprès des services de la DRAC l'ouverture d'une procédure de classement au patrimoine historique de la Grotte de la Cabane. Adoptée à sept voix pour et une voix contre.
 - **Projet d'aménagement d'un parking à St Paul des Fonts – Mise en œuvre d'une procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique** : Madame le maire indique qu'il est nécessaire de signer un avenant à la convention avec le groupement d'employeur de Saint-Affrique afin que les élèves puissent bénéficier comme l'an passé de ours d'escalade. Délibération adoptée à huit voix pour.
 - **Acte constitutif de régie communale – modification** : L'acte constitutif de la régie communale a été modifié sur deux points : liste des types de produits mis à la vente par le point accueil et mise à jour de l'adresse du point accueil. Délibération adoptée à huit voix pour.
 - **Point accueil touristique - mise à jour des tarifs** : Mme le maire présente aux membres du conseil la mise à jour des tarifs du point accueil. Délibération adoptée à huit voix pour.
- **Questions diverses** : Néant.

Fin de séance : 22h10

Le Maire
CALMELS Anne

Le secrétaire de séance
GARAMPON Olivier